

Deux chargés de mission RESPONSE
L'un à la Direction Ecologie urbaine – Mobilité douce et l'autre à la Direction Relations Internationales

Rémunération

Direction Ecologie urbaine – Mobilité douce

Sur la base du grade d'ingénieur au 7ème échelon, IB 697, IM 578

auquel s'ajoute le régime indemnitaire :

- RIFSEEP.

Direction Relations Internationales

Sur la base du grade d'attaché au 5ème échelon, IB 567, IM 480

auquel s'ajoute le régime indemnitaire :

- RIFSEEP.